

République Française
 Département de l'Aube
 Arrondissement de BAR-SUR-AUBE
 Commune de BAYEL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Bayel

SEANCE DU 13 JANVIER 2020

Date de la convocation : 07 janvier 2020

Date d'affichage : 17 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le treize janvier à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Serge ROUSSEL, maire.

Présents : GATINOIS Michel, GROSJEAN Anne, JACQUOT Christine, MASSON Daniel, MONNE Bernard, ORRIBE Franck, PARENT Monique, ROUSSEL Serge, VARENNES Clarisse, VARENNES Monique, VERGEOT Didier

Absents : THIERRY Christophe, WOLF Christian

Secrétaire : Monsieur GATINOIS Michel

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

Le Conseil Municipal, après proposition de Monsieur le Maire, accepte à l'unanimité que les points suivants soient ajoutés à l'ordre du jour :

- * Participation employeur maintien de salaire et complémentaire santé,
- * Renouvellement du contrat avec SEGILOG,
- * Bureau de vote pour les prochaines élections municipales.

1_2020 - Acquisition d'un nouveau tracteur,

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	0	0	0	0	0

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du très mauvais état du tracteur utilisé par le service technique, et de la dangerosité qu'il peut représenter pour les employés communaux. Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un tracteur neuf à bon prix considérant les caractéristiques intéressantes du matériel présenté par l'entreprise GEOFFROY de Lignol-Le-Château : Tracteur DEUTZ-FAHR neuf de 90cv avec cabine fermée, boîte mécanique à

5 vitesses, 3 rapports sous charge et 3 distributeurs hydrauliques arrière, avec réadaptation de l'ancien chargeur John Deere.

Le prix est de 30.000 € HT (avec reprise de l'ancien pour 2.500 €)

Monsieur Bernard MONNE dit s'être renseigné à ce sujet. Il s'étonne qu'il n'y ait eu qu'un seul devis d'établi. Il pense qu'un tracteur de 90 cv est trop puissant et ne correspond pas aux besoins communaux.

Monsieur Didier VERGEOT estime aussi que c'est beaucoup trop gros.

Monsieur Daniel MASSON dit que les 4 roues motrices sont inutiles.

Monsieur Bernard MONNE explique de plus que l'adaptation de l'ancien chargeur est impossible, et insiste sur le fait de la présentation d'un seul devis, 3 sont nécessaires au minimum, et qu'un matériel de 40 cv aurait été suffisant, et moins cher à l'achat.

Monsieur le Maire rétorque que ce tracteur neuf est une opportunité, il n'est pas cher, et pense que 90 cv est confortable notamment lors de transport de remorque de concassé.

Monsieur Bernard MONNE dit avoir un autre devis, sans donner le montant. Il souligne de plus la difficulté de passer dans certaines rues du village avec un tel engin et pense que les besoins n'ont pas été bien définis.

Madame Anne GROSJEAN se demande si cet achat est tellement urgent.

- Après de nombreuses prises de paroles, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, **DECIDE** de ne pas passer au vote et de sursoir à cette décision d'acquisition d'un nouveau tracteur.

2_2020 - Adoption nouveaux statuts du S.D.E.A.,

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Monsieur le Maire expose que lors de la réunion du 18 septembre 2018, le Comité du Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (S.D.E.A.) a proposé une modification des statuts du Syndicat et a étendu ses compétences à de nouvelles compétences facultatives en matière de transition énergétiques.

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté inter préfectoral de projet de périmètre du Syndicat, de la délibération précitée et des nouveaux statuts du SDEA, futur syndicat mixte fermé. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer, en application de l'Article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'une part, sur l'arrêté de projet de périmètre, et d'autre part, sur les statuts du futur syndicat mixte fermé à la carte.

Le Conseil, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. **APPROUVE** l'arrêté inter préfectoral de projet de périmètre du SDEA,
2. **APPROUVE** les nouveaux statuts du futur syndicat mixte fermé adoptés par le Comité du SDEA le 18 septembre 2018.

3_2020 – Participation employeur assurance santé et prévoyance,

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11	11	0	0	0

Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, prévoit les modalités permettant aux employeurs publics qui le souhaitent de participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents.

La Sécurité Sociale ne rembourse que partiellement les frais de santé. Les complémentaires santé (mutuelles) s'engagent à rembourser, en suivant la garantie souscrite, tout ou partie des dépenses de santé qui ne sont pas couvertes par l'assurance maladie obligatoire.

Par exemple, en cas de maladie ordinaire les agents ne sont rémunérés à taux plein que durant les 3 premiers mois à 100 % du traitement et 9 mois à 50 %.

Après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **CONSIDERANT** la délibération du 8 novembre 2012 instituant le principe de la participation employeur pour les agents de la collectivité, et fixant le montant de celle-ci à hauteur de 10 € par agent pour une protection complémentaire de prévoyance et 15 € pour la complémentaire santé,
- **CONSIDERANT** que ce système de participation existe dans le privé depuis très longtemps, ainsi que dans certaines collectivités territoriales,
- **CONSIDERANT** le tableau du personnel communal, 7 agents concernés actuellement,
- **DECIDE**, pour tous les agents de la Commune de BAYEL, quel que soit leur catégorie d'appartenance, de leur allouer une participation par labellisation, à hauteur de 15 € par agent pour une protection complémentaire de prévoyance et 20 € pour la complémentaire santé, en fonction du temps de travail, à partir du 1^{er} janvier 2020.

4_2020 – Renouvellement du contrat SEGILOG,

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11	11	0	0	0

Monsieur le Maire expose que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la société SEGILOG arrive à échéance. Monsieur le Maire propose que ce contrat soit renouvelé, pour un montant annuel de :

- Cession droit d'utilisation : 2.840,40 € TTC
- Maintenance et formation : 315,60 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** le renouvellement du contrat avec la Société SEGILOG, pour une durée de trois années à compter du 15 février 2020.

5_2020 - Déclaration d'intention d'aliéner,
--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ENTERINE** la décision de Monsieur le Maire de ne pas préempter sur les biens suivants :

1. Bâti sur terrain propre et terrain non bâti, 26 rue Pasteur, cadastrés LE VILLAGE AC 210, 515, 897, 904, 905, 908, 916, 1023, 1024 et AC 913 (cour commune) ;
2. Bâti sur terrain propre 17 rue Pasteur, cadastré AC 866 et 867.

6_2020 – Bureau de vote, élections municipales 15 & 22 mars,

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Les bureaux de vote pour les prochaines élections municipales sont établis comme suit :

ELECTIONS MUNICIPALES
SCRUTIN DU 15 MARS 2020

Président : M. Serge ROUSSEL

Secrétaire : Mme Monique VARENNE

Assesseurs : Mmes Anne GROSJEAN et Clarisse VARENNE

PERMANENCES DU BUREAU DE VOTE

8 H A 10 H 30	Serge ROUSSEL	Didier VERGEOT	Daniel MASSON
10 H 30 A 13 H	Monique VARENNE	Bernard MONNE	Didier VERGEOT

13 H A 15 H 30	Anne GROSJEAN	Michel GATINOIS	Christian WOLF
15 H 30 A 18 H	Clarisse VARENNES	Franck ORRIBE	Bernard MONNE

ELECTIONS MUNICIPALES

SCRUTIN DU 22 MARS 2020

Président : M. Serge ROUSSEL

Secrétaire : Mme Monique VARENNES

Asseseurs : Mmes Anne GROSJEAN et Clarisse VARENNES

PERMANENCES DU BUREAU DE VOTE

8 H A 10 H 30	Serge ROUSSEL	Monique PARENT	Daniel MASSON
10 H 30 A 13 H	Monique VARENNES	Christine JACQUOT	Didier VERGEOT
13 H A 15 H 30	Anne GROSJEAN	Michel GATINOIS	Christian WOLF
15 H 30 A 18 H	Clarisse VARENNES	Franck ORRIBE	Bernard MONNE

Questions diverses

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal,

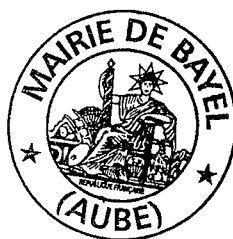
- De la future démolition du château d'eau, la déclaration préalable au projet de travaux a été réceptionnée en mairie.
- De remerciements de plusieurs administrés pour l'octroi des colis de fin d'année.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h00.

Fait à BAYEL, les jours, mois et an susdits

Le Secrétaire,

M. Michel GATINOIS



Le Maire,

M. Serge ROUSSEL

